

LES MISSIONS DU RPAM

Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s

L'une des missions du RPAM est de promouvoir la formation : listes des organismes de formation, dates éventuelles, inscriptions, solutions de garde pour les enfants que vous accueillez.

Les animateurs du Relais sont là pour vous aider. N'hésitez pas à les solliciter pour vous accompagner dans la définition de vos objectifs professionnels et leur demander conseil sur les différentes formations proposées.

Parce que partir en formation est plus simple qu'on ne le croit !

LES MODALITÉS DU DÉPART EN FORMATION

Vous trouverez à l'intérieur de ce dépliant un schéma récapitulatif sur les deux méthodes pour partir en formation.



Pour plus de renseignements, contactez les
Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s

RAM d'AM de Pont-Saint-Esprit

☎ 04 66 89 61 28 - 06 16 36 34 11

✉ rampse@gardrhodanien.fr

13 chemin de Gaujac • 30130 Pont-Saint-Esprit

RAM Cèze de Bagnols-sur-Cèze

☎ 09 72 96 49 36 - 06 67 18 48 39

✉ rambc@gardrhodanien.fr

Descente des Perrières • 30200 Bagnols-sur-Cèze



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien • Pôle Enfance Jeunesse et Loisirs

Siège social : 1717 Route d'Avignon • 30200 Bagnols-sur-Cèze • 04 66 79 01 02



Je pars en formation !

LES RELAIS PARENTS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S



Les Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s ont dans
leurs missions de promouvoir le départ en formation
professionnelle des Assistant(e)s Maternel(le)s.



 www.gardrhodanien.fr

GARD
30
Département





SE FORMER, POURQUOI ?

Comme pour tout employé, la formation tout au long de la carrière est un droit.
Auprès des jeunes enfants, se former est d'autant plus important que les connaissances autour de la Petite Enfance ne cessent d'évoluer.
Votre droit à la formation continue doit être valorisé auprès de votre employeur, car il constitue un atout de **professionnalisation**.

COMMENT CHOISIR SA FORMATION ?

Il est important de cibler ses besoins, pour choisir une formation adaptée à sa professionnalisation.
Il est donc intéressant de se questionner :
« Quelles sont les difficultés au quotidien, comment trouver des solutions, qu'est-ce que cette formation peut m'apporter ? Ou quels sont les thèmes sur lesquels j'aimerais en savoir davantage ? » etc ...

Pour vous aider à réfléchir et à avancer dans votre démarche, le Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s est à votre disposition pour vous renseigner sur les organismes de formation ainsi que sur les modalités de formation et d'inscriptions.

COMMENT PARTIR EN FORMATION ?



2

2 méthodes s'offrent à vous...

1

PLAN DE FORMATION
58H/AN NON CUMULABLES

SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Sollicitation d'un employeur facilitateur

- Maintien de salaire de la part de l'employeur
- Indemnités kilométriques
- Indemnités de repas
- Versement des indemnités et du salaire sur le compte de l'employeur

L'employeur reverse les indemnités au salarié

HORS TEMPS DE TRAVAIL

Sollicitation d'un employeur facilitateur

- Allocations de formation
- Indemnités de repas
- Indemnités kilométriques
- Versement de l'allocation de formation et des indemnités sur le compte de l'employeur

L'employeur reverse l'allocation de formation et les indemnités au salarié

CPF / DIF

Compte Personnel de Formation / Droit Individuel à la Formation
24H/AN CUMULABLES JUSQU'À 150H

SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Sollicitation d'un employeur facilitateur

- Maintien de salaire de la part de l'employeur
- Indemnités kilométriques
- Indemnités de repas
- Versement des indemnités et du salaire sur le compte de l'employeur

L'employeur reverse les indemnités au salarié

HORS TEMPS DE TRAVAIL

Pas de sollicitation d'un employeur

- Indemnités de repas
- Indemnités kilométriques

Versement des indemnités directement sur le compte de l'employé